

Séance du 12 Mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

26/02/2026

Date d'affichage

26/02/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille vingt-six, le 12 Mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu,
Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky,
Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François,
Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :**Étaient absents :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Étaient excusées :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2026-22**Objet : Demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu par courrier deux nouvelles demandes de versement de subvention de la part de FESTI BEAU Z'ARTS et du SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS des DEUX-SEVRES.

Le Maire propose de verser les subventions suivantes :

- FESTI BEAU Z'ARTS : 70,00 €
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DES DEUX-SEVRES : 35,00 €

Après avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- ✓ DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :
 - FESTI BEAU Z'ARTS : 70,00 €
 - SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DES DEUX-SEVRES : 35,00 €
- ✓ D'attribuer les subventions au titre de l'exercice 2026 pour un montant de 105,00 €.
- ✓ D'imputer la dépense au budget 2026, article 65748

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 16 Mars 2026

Le Maire,

Jean-François SALANON

La Secrétaire de séance,
Mme Karine TEILLET



